

J.A. Lausanne Demain 25 public

Bi-mensuel romand
N° 25 14 janvier 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10-155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod
André Gavillet
Marx Lévy
Pierre Liniger
Serge Maret
Philippe Müller
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le N° 26 sortira de presse le jeudi 28 janvier 1965

Le vide et l'indolore

Le 28 février, la politique économique du Conseil fédéral sera soumise au peuple. Les commentateurs, les porte-parole, les responsables et les guides éclairés souligneront l'importance du vote. Cette fois, diront-ils, il ne s'agit pas d'une décision anodine comme de choisir la couleur de sa cravate : non, on va s'occuper de notre santé économique ; c'est notre état général qui appelle des soins ; il faut régler le fonctionnement des organes vitaux de notre prospérité. Et nous regardant dans le jaune du blanc des yeux, ils nous assureront que nous n'avons pas bonne mine. Mauvaise graisse. Ils nous tendront le miroir, puis le remède. Diluez vos « oui » dans l'urne. Ces docteurs Purgon, soyons-en sûrs, seront d'autant plus solennels dans l'avertissement : « à chacun de prendre ses responsabilités » que cette gravité leur permettra de faire oublier les responsabilités antérieures. Car il serait légitime de demander qui a permis qu'on en arrive là, c'est-à-dire à une situation détériorée (voir la surpopulation étrangère) et qui en a profité ? Mais responsables et bénéficiaires pourront présenter pourtant un casier civique vierge. Seuls les opposants à la politique fédérale actuelle risquent une mention : mauvais citoyens, oppositionnels agressifs, doctrinaires utopiques, doux théoriciens, etc. Nous sommes preneurs.

L'information démocratique

Ceux qui souligneront l'importance du scrutin, auront-ils préparé la discussion et l'information ; auront-ils fait en sorte que le peuple se prononce avec compétence ?

L'inflation, certes, ce n'est pas un problème simple. L'inflation en Suisse vient de faire l'objet d'une étude solidement documentée (par Henri de Seidlitz, chez Payot-Lausanne). Vous en avez pour 250 pages. Aussi ces problèmes sont-ils souvent assez étranges non seulement aux citoyens, mais même aux militants, voire aux états-majors politiques. Raison de plus pour regretter que la discussion soit mal introduite. Brièvement, sur ce sujet, deux remarques.

Huis-clos

Lors de la dernière session des Chambres fédérales, un détail de calendrier fut significatif. Au Conseil des Etats, la discussion sur la ratification de l'accord italo-suisse est ouverte ; pour achever dans les délais, il faut prévoir une séance de relevée. Une date est pointée. Mais elle ne peut convenir à M. Schaffner : il a rendez-vous avec les partenaires sociaux (les représentants des grandes associations patronales et syndicales). Significative priorité des associations sur le législatif.

Que les responsables de notre vie économique se rencontrent autour du tapis vert, c'est naturel : ils ont à débattre de problèmes qui leur sont communs. Mais il est regrettable qu'on ne connaisse pas, officiellement ou officieusement, l'ordre du jour des débats, et les décisions éventuelles.

Ces derniers temps, les rencontres des partenaires sociaux furent nombreuses. Il est vraisemblable d'admettre que d'ores et déjà les grandes associations économiques ont décidé de soutenir la politique économique du Conseil fédéral (à l'exception très certainement de l'Union suisse des arts et métiers). Or, une fois retenues, ces options pèsent sur toute la machinerie politique. Est-il normal que la diplomatie secrète prédétermine un débat démocratique de cette envergure ?

Manipulations

Ce n'est pas la rigueur qui semble préoccuper le Conseil fédéral. S'il avait défini ses objectifs politiques à long terme, indiqué au peuple suisse les objectifs de la croissance économique, il aurait été possible d'instaurer une discussion concrète. C'est ce que beaucoup espéraient, à droite comme à gau-

che. Les mesures urgentes adoptées l'année dernière furent acceptées le plus souvent, quoique imparfaites, parce qu'elles étaient immédiatement applicables et donnaient le temps nécessaire pour élaborer un programme complémentaire. La « Neue Zürcher Zeitung », dans un éditorial, formulait très exactement ce point de vue :

« C'est tout à fait conforme à la prudence économique que le temps gagné par le Conseil fédéral grâce à l'acceptation de son programme d'intervention immédiate par les Chambres fédérales, soit employé pour l'élaboration d'une politique conjoncturelle valable à long terme, bien concertée et englobant tous les aspects de la vie économique. Il n'y a aucun doute qu'une telle politique d'ensemble a manqué dans l'immédiat après-guerre, et qu'il a fallu l'évolution de ces derniers mois pour faire mûrir l'idée de la politique conjoncturelle dans notre Etat démocratique, au point que la plupart des milieux économiques du pays se montrent prêts aujourd'hui à réviser l'idée qu'ils se faisaient de la politique économique. » (Mars 1964, n° 1719, cité par le professeur Kneschaurek, dans la Lettre du Gothard de décembre 1964.)

Or ce programme complémentaire, où en est-il ? Il ne semble pas avoir dépassé le stade des études préliminaires. Un tel programme imposerait des réformes de structure ; il ferait donc des mécontents. Le vide, lui, n'offre pas de prise à la critique.

En revanche, beaucoup d'observateurs ont remarqué les précautions parfois artificielles prises pour maintenir au plus bas l'indice des prix : la hausse des taux hypothécaires exigerait une adaptation des loyers encore soumis au contrôle (on verra en mars !) ; le taux d'escompte reste à un niveau bas : la Banque nationale avisera plus tard. On a fait en sorte que le prix du pain ne subisse pas de hausse, etc.

Dans un autre domaine, on a repoussé en mars, toujours, la ratification de l'accord italo-suisse. Ainsi la xénophobie ne déjouera pas au moment de la votation. Au contraire, la propagande officielle utilisera à son profit la peur que suscite l'immigration étrangère. On fera croire que voter oui, c'est tout résoudre. En fait, jusqu'ici aucune politique n'a encore été définie pour résoudre le problème des travailleurs étrangers. Avec de telles astuces, espère-t-on résoudre les difficultés de l'économie suisse !

Diagnostic et contre-proposition

Si un adolescent prend du poids, peut-être est-ce parce qu'il grandit trop, peut-être parce qu'il grossit trop. La thérapeutique sera-t-elle de le rationner, globalement, ou de lui imposer un régime approprié ? La politique conjoncturelle ne doit pas gêner la croissance économique : le rationnement ne doit pas anémier l'organisme, auquel il faut fournir au contraire vitamines et calcium.

Les économistes s'accordent en général sur ce diagnostic. Les Saint-Gallois ont proposé, jusque dans le détail, un programme économique.

La politique du Conseil fédéral est insuffisante. Mais la politique n'est pas comme la critique artistique, où vous avez le droit de dire qu'une œuvre vous déplaît sans pour autant répondre à la sommation : faites-en autant. Dans les affaires publiques, à peine avez-vous commencé à prendre vos distances que des Messieurs sérieux vous demandent de sortir votre petite politique de rechange.

Aussi allons-nous plus en détail reprendre quelques points cruciaux : épargne et financement des investissements ; la réduction de la main-d'œuvre étrangère ; les dépenses des pouvoirs publics. Cela va nous composer un numéro un peu unilatéral, du type numéro spécial.

Mais, comme disent les augures, la partie est décisive. La gauche aurait-elle moins d'imagination que les étudiants saint-gallois ?

Quelques points sensibles de l'économie suisse

1. L'épargne du petit épargnant

Nous l'a-t-on assez répété ? Le peuple suisse est devenu un petit jouisseur. Il consomme et n'épargne pas. Il n'apporte plus ses sous jaunes aux banquiers, qui les feront fructifier en les mettant au service de l'économie. Depuis 1961, l'épargne ne couvre plus les investissements. L'écart s'est creusé rapidement pour dépasser les deux milliards. Le peuple suisse vit au-dessus de ses moyens. Il faut donc qu'il retrouve le sens de l'épargne. Ah ! si le fisc vorace n'était pas le déprédateur des économies de l'épargnant. Pauvre petit épargnant ! Dans ces lamentations du chœur des chroniqueurs financiers, il y a une bonne part de mystification. Ou plus exactement l'on joue sur les mots.

Les deux sens du mot épargne

Le dernier rapport de la Commission de recherches économique (nov. 1964) contient deux schémas fort instructifs qui résument graphiquement des données de la comptabilité nationale. On y trouve notamment un tableau de l'augmentation de la fortune nationale, c'est-à-dire de l'épargne nationale au sens large du terme. On constate que les amortissements et les bénéfices non distribués des entreprises représentent plus de 50 %, que l'épargne des assurances sociales approche de 20 %, puis un peu en-dessous de 15 % viennent, dans l'ordre, l'épargne de l'Etat et enfin l'épargne des ménages privés.

Ainsi il est abusif de ne confronter avec le volume des investissements que la seule épargne privée qui est le poste le plus faible de l'épargne nationale. De surcroît, l'épargne privée a augmenté en valeur relative ; elle a franchi depuis quelques années le cap des 10 % de l'augmentation de la fortune nationale.

Enfin, un schéma de l'évolution de la dépense des ménages privés révèle que depuis 10 ans la part consacrée à la consommation diminue légèrement (elle se situe aujourd'hui à 72 %) et que celle qui est réservée à l'épargne augmente (environ 4 %).

Pitié pour les petits épargnants. Nous voulons bien. Mais ceux qui tiraient de l'inflation des profits considérables, ceux qui jouaient avec la dépréciation de la monnaie, ceux dont le comportement allait provoquer le déséquilibre de notre économie, ont découvert bien tardivement ces porteurs de carnet. Pendant longtemps, leurs mouchoirs furent secs.

Les responsables ne sont pas les consommateurs qui auraient été pris d'une frénésie de dépenses, oubliant les vertus de la fourmi. Le déséquilibre provient d'un surinvestissement. La Suisse investit près du tiers du revenu national, c'est beaucoup plus que les autres pays, même fortement industrialisés. Or, au moment où l'on constate que nos investissements battent tous les records, on découvre avec effroi qu'en de nombreux domaines nous avons pris du retard sur nos concurrents. Nous avons donc à la fois surinvesti et investi de manière anarchique. La recherche du profit immédiat a primé toute autre considération. C'est là la cause première ; comme disent plaisamment les économistes, c'est la cause courante.

2. L'autofinancement

L'épargne nationale est constituée à plus de 50 % par les amortissements et les bénéfices non distribués des entreprises. A cette remarque, il faut ajou-

ter un complément d'information. Dans l'économie suisse, les gains non distribués et réinvestis l'emportent largement sur les dividendes répartis aux actionnaires. Ils sont trois fois plus importants estiment les spécialistes qui, détail très helvétique, trouvent une confirmation à leurs supputations par l'analyse de la comptabilité de Landis et Gyr, à Zoug. Pourquoi Landis ? Parce que c'est la seule maison suisse dont les comptes et le bilan soient tenus avec une rigueur et un souci de vérité tels qu'on peut y lire la marche exacte de l'entreprise. Or, de 1914 à 1959, cette entreprise a réalisé un bénéfice de 113 millions. 29 ont été distribués ; 84 ont été affectés au financement des investissements (chiffres cités par de Seidlitz).

Ces investissements-là échappent à tout contrôle : contribuent-ils à améliorer la productivité, poussent-ils la rationalisation, financent-ils la recherche, sont-ils inflationnistes ?

Si l'on tient compte du fait qu'en Suisse la concurrence est médiocre et l'on sait combien sont nombreux les accords de cartel, il est permis de dire que les sommes nécessaires à l'autofinancement sont prélevées directement sur le consommateur.

Certains veulent protéger l'épargne. Soit ! Mais il serait plus important encore d'étudier la formation des prix et le mécanisme de l'autofinancement. Pourquoi ces revendications-là sont-elles négligées ? Notamment, l'obligation pour les sociétés d'établir des bilans rigoureux. Et lorsque le monopole se révélerait abusif, l'Etat devrait avoir les moyens d'intervenir de diverses manières : il pourrait appliquer une législation anti-cartel plus rigoureuse, il pourrait manipuler les droits de douane, il pourrait mettre à la disposition des consommateurs de larges moyens d'information objective (radio, TV) ; ou encore réglementation plus sévère de la publicité. Rappelons que la Suisse est un des pays qui, après les Etats-Unis, dépense le plus pour la publicité.

Quant aux syndicats, leur rôle devrait être essentiel aussi. La possibilité de discuter la politique d'investissements était un chapitre important lorsqu'au lendemain de la guerre, on parlait de communauté professionnelle. Pourquoi ne songent-ils pas à rajeunir 1945 ?

3. Les dépenses publiques

Les associations patronales apportent ces jours-ci leur soutien officiel à la politique fédérale. Cet appui, elles l'assortissent d'un vœu impératif : les pouvoirs publics veulent nous imposer une discipline, qu'ils donnent alors l'exemple eux-mêmes et mettent un frein à leurs dépenses.

Ce laïus traditionnel obtient toujours son petit succès anti-étatique facile. Le raisonnement est pourtant faux, plusieurs fois.

Tout d'abord, on se garde bien de dire quelles dépenses il faudra réduire ; on sait en effet que les plus inflationnistes sont les dépenses militaires et les subventions agricoles.

Ensuite, on méconnaît le fait que dans une société moderne des tâches toujours plus importantes sont confiées à l'Etat par ceux-là même qui tirent les plus grands profits du fonctionnement de l'économie. La production industrielle détériore la pureté de l'eau et la qualité de l'air, à l'Etat de s'en occuper, et ainsi de toutes les tâches improductives. La population non-active devient toujours plus nombreuse : c'est pour l'Etat les frais de la scolarité prolongée, les technicums, les universités ; c'est pour l'Etat toujours une bonne part des charges de la vieillesse, le coût démultiplié de l'hospitalisation.

Enfin, ces propos traditionnels sont, dans la situation présente, véritablement hypocrites. Parce que nous avons laissé se détériorer la situation pour satisfaire des appétits de profit immédiat, parce que nous avons mangé notre pain blanc en premier, nous nous trouvons aujourd'hui devant une double tâche : préparer des réformes de structure qui permettront une économie de main-d'œuvre, et pour cela il faudra augmenter les investissements publics dans le domaine de la formation professionnelle, dans nos universités, dans la recherche ; mais aussi intégrer les familles des ouvriers que nous garderons chez nous et payer par conséquent les frais d'une augmentation importante de la population non-active.

Deux tâches inéluctables qui chargeront l'Etat. A part cela, qu'il réduise ses dépenses, dit, fortune faite, le patronat.

4. La réduction de la main-d'œuvre étrangère

De bonnes âmes vous disaient : s'il y a trop de travailleurs étrangers, qu'on en réduise le nombre ! Ils sont 800 000. N'en gardons que 500 000 ! Tout ira mieux : ces 500 000 restants seront dévolus aux besognes mineures, nécessaires malgré tout au bon fonctionnement de la machine économique. Et puis, 300 000 en moins, ça fera de la place : dans nos immeubles, dans nos trams, et autour de nos femmes.

Les économistes, sérieux comme des économistes, tenaient le même langage, en d'autres termes. L'effectif de main-d'œuvre étrangère, disaient-ils, pourrait être ramené à 500 000 en 1970, si la croissance économique est de 4 1/2 % par an et l'amélioration de la productivité de 3,5 %. N'est-ce pas simple ?

Cela paraît simple, en effet, mais rien n'illustre mieux le fait que notre situation économique a atteint un point où il n'y a plus de réforme sans douleur.

Calculez simplement ceci. Que signifierait une baisse aussi rapide de la population active ? 300 000 salariés. Admettez qu'ils sont modestement payés, disons 9000 francs l'an. Sur ce salaire, ils épargnent et rapatrient 2000 francs. Donc ils consomment sur place en Suisse 7000 francs. Soit plus de deux milliards par an.

Certes, la croissance se poursuivra quand même. Mais imaginez les transferts de revenus que représente la suppression de deux milliards de consommation italienne et étrangère. Le commerce de détail pourra perdre l'habitude acquise d'augmenter de 10 % son chiffre d'affaires annuel. Et il y aura aussi de belles recettes en moins pour l'Etat et les assurances sociales (sur ce thème, se référer à l'article important de M. Stopper, directeur de la division du commerce au Département de l'économie. N.Z.Z., 11 novembre 1964).

La meilleure comparaison est celle d'un village qui se dépeuple. Cent travailleurs sur huit cents l'abandonnent. Avec quelques machines de meilleur rendement, ceux qui restent suffiront à la tâche. Mais quelques bistrotts et une boulangerie pourront fermer leur porte.

S'il en est ainsi, direz-vous, qu'on les garde. Mais alors, il faudra tous les intégrer, eux et leurs familles, et cela coûtera encore plus cher.

En vérité, nous en sommes au point où il n'y a plus de solutions faciles.

5. Une situation grave

Aucune crise de l'économie mondiale, dont nous sommes dépendants, ne semble imminente. Inutile de peindre les diables de la faillite sur notre prospérité. Et pourtant, comme d'autres Etats, comme certains de nos voisins, nous aurons à résoudre des difficultés graves.

Ce qui est inquiétant, ce n'est pas le renchérissement ou l'inflation. A partir d'un certain niveau, l'inflation est alarmante : mais tous les pays de haut niveau économique ont eu à surveiller, après la guerre, la cote d'alarme des prix. Nous n'échappons pas à la règle ; mais le fait même qu'il s'agit d'une règle est rassurant.

En revanche, il y a des facteurs de déséquilibre qui sont spécifiquement suisses. Au premier rang, l'immigration étrangère. On ne joue pas impunément avec la répartition entre la population active et la population non active. La proportion de la population active par rapport à la population totale est, en Suisse, de 47 % ; c'est énorme. Sans les travailleurs étrangers, elle ne serait que de 42 % (France 43 %). Or, de toute façon, l'équilibre naturel devra être rétabli : soit que nous renoncions aux services de plusieurs centaines de milliers d'immigrants, soit qu'ils s'établissent chez nous avec leur femme et leurs gosses. Une dernière illustration de ce que signifiera une rationalisation économisant la main-d'œuvre : créer un poste nouveau de travailleur coûte environ 50 000 francs dans la métallurgie ; automatiser la production pour économiser un seul poste de travail coûte plusieurs fois ce chiffre.

Notre balance des revenus, déséquilibrée par l'épargne des travailleurs étrangers, prouve la gravité du problème. Le déficit atteint un record jamais connu encore : deux milliards en 1964. Pour faire comprendre l'importance de ce montant, qu'il qualifie de « fantastique », le ministre Stopper écrit : « Si l'on rapportait ce déficit aux Etats-Unis, proportionnellement à leur population, cela signifierait qu'il absorberait en une seule année toute la réserve d'or des Etats-Unis. » Si l'effet de cette saignée n'est pas plus remarqué, cela tient au fait que les banques, aux temps d'abondance, ont placé à court terme à l'étranger des sommes importantes qui maintenant peuvent être progressivement rapatriées ; mais c'est tout de même une saignée.

Or, la difficulté suprême pour notre pays est celle-ci : il faut freiner le développement malsain et trop facile de notre économie, c'est-à-dire pratiquer une politique déflationniste, mais aussi, et en même temps, investir hardiment pour retrouver les conditions d'un équilibre naturel. Cette difficulté-là, spécifique, n'est pour l'instant pas abordée de front.

6. Quel programme ?

Brièvement quelques têtes de chapitre d'un programme :

1. **Des investissements sélectifs.** Les investissements de rationalisation doivent systématiquement être recherchés ou imposés. Par qui ? D'abord par les syndicats. Ils savent que l'appel excessif à la main-d'œuvre étrangère les affaiblit, que l'immigration étrangère a freiné les revendications de salaires, qu'un déséquilibre économique est payé d'abord par les travailleurs et qu'enfin les revendications et les améliorations sociales sont plus faciles à obtenir lorsque les salaires ne représentent qu'une faible part des coûts de production. Ensuite par les banques : l'octroi de crédits devrait être soumis à des critères sélectifs et que la Banque nationale devrait avoir les moyens d'imposer. Quand les banques prétendent, comme

aujourd'hui, qu'elles n'ont pas d'argent pour la construction de logements parce qu'existent d'autres placements plus rentables (mais de moindre utilité publique), c'est un défi à l'intérêt général. L'Etat, enfin, devrait par des mesures fiscales, favoriser l'amortissement des capitaux investis dans la rationalisation.

2. **Des priorités dans les dépenses publiques.** Les investissements publics devront être accrus, mais selon des priorités qui comprennent dans l'ordre : l'instruction et la formation professionnelle, la recherche fondamentale et appliquée, la santé, le logement, les transports. Pour certains de ces buts, l'Etat fédéral devrait mettre à disposition des collectivités publiques les liquidités nécessaires, quitte à les réunir par emprunts.

3. **Une politique de la main-d'œuvre.** La main-d'œuvre étrangère devrait être réduite par secteur industriel au lieu d'être contingentée par entreprise considérée individuellement, ce qui donne une prime à des entreprises marginales, prime illégitime et coûteuse pour la collectivité.

4. **Une politique fiscale conjoncturelle.** Les étonnantes facilités fiscales dont jouissent certaines entreprises ou sociétés, notamment les holdings, doivent être abolies. Ces privilèges, qui sont accrus encore par le fait que l'on accepte de surcroît des bilans de complaisance qui camouflent les réserves réelles, attirent, dangereusement, les capitaux étrangers (même l'Allemagne de M. Ehrard s'en plaint !). Enfin, les allègements fiscaux de ces dernières années, en faveur des gros revenus et de la fortune, ont été, du point de vue d'une politique anti-inflationniste, un scandale économique.

5. **Une politique au service du consommateur.** Elle se rapporterait à la formation des prix des cartels, à l'information du consommateur, au contrôle de la publicité, à la politique douanière.

6. **L'élimination des faux-frais sociaux.** Au premier chef, la spéculation. Tant qu'elle n'aura pas été jugulée, nous n'aurons pas une agriculture rentable, ni un développement des villes au service de l'homme.

Ce ne sont là que des têtes de chapitres, certes, mais qui font de la planification autre chose qu'un mot creux.

Pour conclure

La votation du 28 février, une fois de plus, sera un brouillage de cartes. Pour des arrêtés dont la validité ne sera prolongée qu'une année (ou deux ans en cas de nécessité), vaut-il la peine de se compromettre à ce point dans l'à peu près ?

Les mécanismes économiques, c'est, pour la plupart des gens, très compliqué. En revanche, des objectifs précis touchant et leur niveau de vie et leur genre de vie seraient pour eux clairs et proches, même s'ils impliquent des choix difficiles.

Or, ce langage-là, on refuse de le tenir au peuple. A coups de slogans simplistes, on voudrait lui faire avaliser une politique qui sacrifie les investissements collectifs et sociaux, qui freine le développement des régions les moins riches, et qui de surcroît ne résoud rien.

Kennedy, lorsqu'il tenait un langage courageux, trouvait de larges échos dans le peuple américain. Wilson a été compris du peuple anglais. Il ne s'agit pas en Suisse d'imiter leurs propos et leur style. C'est simplement une question de tenue. L'escamotage des vrais problèmes par prétendue habileté, l'importance démesurée attachée à l'argent qui fait ressortir l'hypocrisie de tant de discours moralisants comme des slogans de l'Expo, en fin de compte c'est la pire forme du mépris de la nation.

On vient d'avertir les téléspectateurs suisses des améliorations de programme que la télévision suisse pourra leur offrir grâce aux ressources de la publicité à 6000 francs la minute.

Nous avons combattu, avec vigueur, la décision du Conseil fédéral de livrer ce puissant moyen de communication à la publicité commerciale. La mise en condition du consommateur est déjà plus que suffisante, et valait-il la peine que l'Etat, pour une vingtaine de millions, vende aux marchands un peu de l'indépendance de la télévision ?

Mais l'Etat, capable de transiger avec les principes lorsqu'il s'agit d'encaisser le prix de la compromission, se retrouve raide, intransigeant avec ceux de ses employés ou collaborateurs occasionnels qui espéraient trouver des emplois complémentaires dans la production publicitaire. Qu'on en juge par la circulaire suivante :

TÉLÉVISION SUISSE (SSR)
ZURICH

Aux employés et collaborateurs permanents de la TV Suisse

Dans les directives du Conseil fédéral du 24.4.1964 sur la publicité télévisée, il a été précisé que les employés et collaborateurs permanents travaillant à la Télévision Suisse ne pourront pas être occupés à la Télévision publicitaire. Sous une telle activité non autorisée, il faut comprendre l'interdiction absolue de collaborer ou même de servir d'intermédiaire lors d'acquisitions ou de la production de spots publicitaires, en particulier :

- a) consultation
- b) idée et forme
- c) réalisation
- d) présentation
- e) commentaire
- f) toute collaboration à la production (producteur, caméra, assistance, montage, sonorisation)
- g) toute activité artistique (acteur, musicien, chanteur, etc.).

Sous la catégorie des collaborateurs permanents nous rangeons tous ceux qui sont appelés, d'une manière ou d'une autre, à travailler plus de six fois par année pour la TV.

Nous prions donc tous les employés et collaborateurs permanents de la Télévision Suisse de s'en tenir strictement aux directives du Conseil fédéral. Lors d'agissements contraires, nous nous verrions, malheureusement, dans l'obligation de résilier immédiatement le contrat de service.

Télévision Suisse

Le Directeur :
(signé : Ed. Haas).

Zurich, le 30 novembre 1964.

Que le Conseil fédéral s'efforce d'empêcher, sous quelque forme que ce soit, toute confusion entre la publicité télévisée et les émissions ordinaires, c'est légitime et souhaitable. Mais véritablement sa rigueur est admirable et son zèle digne de Tartuffe. Le collaborateur qui, **sept fois l'an**, aura touché un cachet, est promu collaborateur **permanent**. Il y a des permanences terriblement intermittentes. Ainsi le musicien qui tient l'accompagnement d'un spot publicitaire, va-t-il être vendu aux grandes marques au point de les favoriser dans l'interprétation de la prochaine comédie musicale télévisée ? Ce seul soupçon est intolérable aux yeux de l'Etat, qui, lui, s'est fait vingt millions à 6000 francs la minute pour que les grandes marques nous imposent leur baratin imagé.

La carotte ou la musette?

Il y a un peu plus d'une année, tous les cantons et le peuple suisse, à une très forte majorité, acceptèrent une modification de la Constitution : la Confédération pouvait légiférer afin « d'accorder aux cantons des subventions pour leurs dépenses en faveur de bourses d'études et d'autres aides financières à l'instruction » (art. 27 quater).

En mai 1964, déjà, la loi fédérale était prête. Le Conseil des Etats a délibéré et voté. La discussion a été ouverte devant le Conseil national. Tout a marché très vite ; l'approbation populaire ne fut pas marchandée ; la volonté de l'exécutif s'est révélée efficace. Et pourtant, malgré cet élan, les obstacles ont surgi, les vieilles structures résistent. Sur un point aussi sensible, il est intéressant d'observer les mœurs politiques suisses.

L'encouragement aux cantons progressistes

Le législateur devait concilier deux principes quasi contradictoires : faire en sorte que les bourses cantonales (bourses à fonds perdus) soient des bourses suffisantes et non des aumônes ; respecter totalement l'autonomie des cantons, c'est-à-dire laisser les cantons libres de fixer les montants qui leur plaisent, même insuffisants. La solution n'était guère facile. Le système inventé fut celui de la subvention-carotte : on la fait voir, puis on recule un peu, et l'âne le plus têtu, s'il a faim, finit par s'ébranler. Dans les intentions du législateur, la transposition était la suivante. Un montant de base des bourses cantonales n'est pas subventionné. Ce sont les 1000 premiers francs. En revanche, tout ce qui dépasse cette somme compte pour l'octroi de la subvention fédérale dont le taux pourrait être, pour les cantons financièrement faibles, extrêmement élevé.

Autrement dit, après avoir fait à leurs frais le premier pas, les cantons auraient pu, sans peine, être généreux en octroyant des bourses suffisantes : grâce à l'aide de la Confédération, la dépense supplémentaire leur aurait très peu coûté.

L'égoïsme cantonal

L'intention était louable et le système ingénieux. Mais les cantons avarés firent leur compte : tous ceux qui ne donnaient que des bourses d'argent de poche et non pas d'entretien comprirent qu'avec ce système, ils ne gagneraient rien. Ceux qui n'allouaient que 580 francs par an n'auraient rien touché. Quelle guigne ! Car le but, pour eux, n'est pas d'encourager

et de faciliter une vocation, mais de faire en sorte que la subvention fédérale profite à leurs finances. Ils obtinrent d'abord que le montant de base fût ramené de 1000 à 500 francs. Puis, au Conseil des Etats, ils décidèrent de supprimer tout montant de base. Il est peu probable que le Conseil national puisse redresser la situation : la commission était partagée sur le sujet en deux moitiés égales. Le maintien du montant de base ne fut décidé que grâce à la voix prépondérante du président.

Ainsi les cantons qui sont les plus avarés et qui sont bien décidés à le demeurer toucheront le subsidie fédéral sans être obligés d'accomplir le moindre effort supplémentaire. D'ailleurs certains de leurs représentants n'ont pas caché, dans la discussion, leurs intentions. Pourquoi consacrerions-nous, disent-ils, de grosses sommes afin que des enfants de chez nous deviennent ingénieurs, médecins et aillent ensuite travailler dans d'autres cantons plus riches ? Est-ce à nous de les élever pour le profit des autres ? Conséquemment on trouvera des cantons qui, grâce à la nouvelle loi fédérale, toucheront une subvention sans que les quelques boursiers à qui ils font l'aumône voient en quoi que ce soit leur situation améliorée. La loi en faveur des étudiants aura été détournée au profit de leurs finances cantonales. Ces ânes-là ne veulent pas de la carotte qui les oblige à marcher ; il leur faut une musette pour un picotin sur place. Est-ce cela que voulait la majorité populaire, il y a un an ?

Certes, ces abus ne détourneront que des sommes minimes. L'essentiel, c'est que les cantons qui, eux, font un effort, puissent le faire dans les meilleures conditions possibles. Mais il est troublant que les cantons égoïstes trouvent une majorité aux Chambres pour couvrir leurs calculs de grippe-sous. Le fédéralisme, n'est-ce pas autre chose ?

P.-S. — Ajoutons toutefois que la commission du Conseil national a déposé un postulat utile. Les commissaires ont été conscients du fait que l'aide apportée aux seuls étudiants est peu efficace si des mesures ne sont pas prises pour encourager et favoriser, pendant la scolarité obligatoire, les élèves les plus doués. Ces mesures mériteraient tout particulièrement d'être favorisées. Nous aurons prochainement l'occasion d'en parler à propos de l'enquête de l'institut de psychologie de Berne qui a testé à titre comparatif des enfants de 11 ans choisis dans les régions les plus diverses du pays.

Une question administrative

Malgré la hausse des tarifs d'imprimerie, « Domaine Public » doit être un des rares journaux à n'avoir pas augmenté le prix de l'abonnement. Toutefois, nos frais généraux sont chargés par un poste dont nous n'avions pas prévu l'importance : les changements d'adresse. Il y a pénurie d'appartements, mais quelle ampleur dans les mouvements de population ! Nous serions donc heureux que nos lecteurs veuillent bien joindre 50 centimes pour frais d'administration à chaque changement d'adresse.

De même, nous informons nos lecteurs, qui nous l'ont souvent demandé, que le prix de l'abonnement pour l'étranger est de 15 francs.

Enfin il arrive, dans la bousculade de l'expédition et de la distribution postale, qu'un numéro s'égaré. Nous serions heureux que nos lecteurs nous signalent immédiatement cet accroc afin que nous puissions corriger cette erreur d'acheminement.

Lavigny, deux ans après

Vous souvenez-vous encore de l'incendie de Lavigny ? C'était en janvier 1963. Il y a deux ans. Un matin de bise et de grand froid, un pavillon de bois de l'institution était la proie des flammes. Cinq enfants épileptiques furent les victimes de cet incendie.

L'émotion publique fut intense. Lavigny se trouva un instant au centre de l'actualité. C'est ainsi qu'on apprit par la bande que la situation financière de l'institution était précaire, que les prix de pension étaient pour les parents une charge écrasante (30 francs par jour), qu'il fallait tout le dévouement et tout le désintéressement du personnel, médecins, éducateurs, infirmiers, pour que Lavigny puisse poursuivre son œuvre. Toute une zone de difficultés morales, physiques, matérielles, se révélait à notre société dite du bien-être et de l'abondance.

Et puis il n'est guère possible de garder présents à l'esprit des soucis qui ne vous sont pas personnels. L'actualité passa à autre chose. Oubli.

Mais les difficultés subsistaient.

La dette hypothécaire était, déjà avant l'incendie, fort lourde : 1,2 million. Les constructions nouvelles l'ont alourdie de deux emprunts nouveaux : 1,3 million et 1,8 million. Ces charges supplémentaires semblent dépasser les possibilités actuelles de l'institution. Toutefois les assemblées générales se déroulent dans le train-train habituel. Celle de cette année eut lieu le jeudi 25 juin : elle s'est liquidée en une heure de 14 h. 30 à 15 h. 30, ordre du jour tout compris, c'est-à-dire lecture des rapports du Conseil administratif, du médecin-directeur, de la commission médicale et de quelques passages de l'Evangile. Il est vrai qu'en 1963, trois quarts d'heure avaient suffi.

Et pourtant le service éducatif a connu, pendant ce temps, les plus grandes difficultés. Au lendemain du drame, il fut logé provisoirement à Pinchat par les soins de l'Hospice général du canton de Genève, qui donna aux responsables un délai assez long pour qu'une solution de remplacement pût être trouvée. Il fallait, pour loger ces quarante enfants et les douze adultes qui en ont la garde, trente-sept pièces au minimum. Le comité de direction ne fut pas pressé. On perdit un temps précieux. Quand les recherches commencèrent, on fit buisson creux et c'est encore les services genevois qui dépannèrent l'institution ; ils mirent à disposition les locaux de la colonie de Saint-Gervais, à La Rippe, près de Nyon.

Mais à La Rippe, il n'y aura pour les deux couples d'éducateurs qui s'occupent des enfants, ni cuisine, ni salle de bains. Ils ont accepté toutefois, dans l'intérêt des enfants, cette solution la moins mauvaise de toutes.

Mais il y a un dernier obstacle. La colonie devra être évacuée pour les mois d'été.

Où le service éducatif de Lavigny ira-t-il se loger, alors ? Personne ne le sait encore. L'enverra-t-on coucher sous la tente ?

De plus en plus, ces institutions privées se révèlent incapables, administrativement ou simplement financièrement, car certaines sont gérées avec compétence, de faire face à la situation. Il serait temps que la collectivité prenne la relève. Souvent, dans ces colonnes, nous réclamons le droit à l'instruction à tous les degrés. Cette formule, en général, s'applique aux formes d'instruction supérieure. Mais elle s'appliquerait encore mieux aux enfants qui, pour des raisons mentales ou physiques, ne peuvent suivre un enseignement ordinaire : pas de droit pour eux, pauvres parmi les enfants pauvres de notre société d'abondance.

A nos lecteurs

Plusieurs lecteurs ont saisi l'occasion des fêtes pour nous envoyer leurs vœux en joignant plusieurs « adresses utiles » ; d'autres nous ont signalé quelques noms d'abonnés papables, ajoutant à leur liste des vœux. Merci et merci. D'autres encore ont joué au Père Noël avec les sabots de notre C.C.P. Merci, nous sommes restés très enfants.

Puisque nous en sommes encore aux fêtes, disons aussi que nous avons été très sensibles au fait que plusieurs de nos lecteurs ont offert comme cadeau un abonnement à « D.P. ». Merci de cette marque d'estime.

Pour notre prochain numéro, nous établirons le classement du meilleur propagandiste à qui A. Gavillet a promis « Les mémoires d'un révolutionnaire ».

D'emblée nous ouvrons un nouveau concours. Ce sera au tour de C.-F. Pochon de mettre en enjeu d'amitié un livre assez rare qu'il aime et qu'il aime à faire connaître.